

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, qu'une assemblée publique de consultation se tiendra, le **mardi 4 juin 2024, à 18 h**, à la mairie de Contrecœur, 5000, route Marie-Victorin, à Contrecœur, Québec, J0L 1C0, tel que le requiert l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.1)* à la suite de la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire de l'immeuble ci-après désigné :

DM-2024-042 – 4995, rue des Ormes, Contrecœur (Québec) J0L 1C0, lot 6 546 168 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères

QUE l'objet de la demande vise à déroger au règlement de zonage 858-1-2009 de la Ville de Contrecœur de la manière suivante :

- Autoriser la demande de dérogation mineure afin de permettre une allée d'accès à double sens dont la largeur est de 12 mètres plutôt que 10 mètres, le tout tel que prescrit.

QUE lors de cette séance, le conseil entendra les personnes intéressées par cette demande de dérogation mineure.

Attesté à Contrecœur, le 17 mai 2024.



Me Magalie Hurteau,
Greffière

